

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise ASSAD, Maire.

N°6/6
DEL N°2023-07
Date d'affichage : 30 mars 2023



Présents : Françoise ASSAD (Maire)

Jean Jacques BORDENAVE – Valérie LEFEBVRE - Didier PRAT – (adjoints)

Claudine LEPRETRE – Daniel KIRCHER - Pierre NADAL – Agnès CHARBONNEAU - Jean-Paul LESTELLE — Laure LABAT – Loïc DUMONT - Sébastien SARASA – Jenny STUT - Josette PRAT

Absents représentés : néant

Absents non représentés : Jean-Luc CANNERE.

Secrétaire de séance : Valérie LEFEBVRE.

Date de la convocation : le 24 mars 2023

OBJET : Projet de cheminement piéton-vélo – RD238 : Bidos – LPA Soeix.

Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée le projet d'aménagements routiers sur la RD238 afin de sécuriser les déplacements des jeunes qui empruntent cette voie départementale afin de se rendre au Lycée Agricole de Soeix. Parmi les aménagements possibles, a été retenu la création d'une piste piéton/vélo en bordure de chaussée. D'un coût global prévisionnel de 410 000 € TTC, un reste à charge de 138 000 € subventions déduites serait à répartir entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et les communes d'Oloron Sainte-Marie et de Bidos.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Considérant l'utilité publique du projet présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** l'intérêt communal et intercommunal du projet qui faciliterait le développement des mobilités douces sur le territoire et permettrait la sécurisation de la voie départementale empruntée dans et hors agglomération ;
- **SOUHAITE** que ce projet soit réalisé au vu de l'aspect sécuritaire qu'il représente, en particulier pour les lycéens du LPA de Soeix ;
- **PREND NOTE** que la répartition financière du reste à charge se fera entre les collectivités associées au projet : Communauté de Communes du Haut-Béarn, Communes d'Oloron Sainte-Marie et de Bidos.

Fait et délibéré le 29 mars 2023
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire

Françoise ASSAD

